

Arrêté n° AGT/2024/124

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement

Période : du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus

Nature : opérations courantes ou urgentes de gestion, entretien, maintenance, contrôle et investigations de voirie et réseaux

Intervenant : Nantes Métropole

Exécutant/entreprise : Services de Nantes Métropole

Le maire de Brains

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant que des opérations courantes de gestion, d'entretien, de maintenance de contrôle et d'investigations seront effectuées par les services de Nantes Métropole sur le domaine public routier de la ville de **Brains** telles que interventions courantes de géoréférencement, interventions sur la voirie, les ouvrages de voirie, les équipements, les mobiliers urbains, et les dépendances de voirie, sur la signalisation horizontale et verticale, sur les bornes de marchés de plein air, sur les réseaux et les ouvrages associés pour l'éclairage public, la régulation de trafic, l'assainissement et l'eau potable dans le cadre de leur exploitation courante (nettoyage, manœuvre de vannes, inspection, détection de réseaux, investigation, contrôle ITV, contrôle de pollution, contrôle de raccordement sur les branchements) ainsi que les contrôles liés à la défense incendie,

Considérant que des travaux d'urgence ou de mise en sécurité peuvent nécessiter également une adaptation temporaire des conditions de circulation ou de stationnement sur les différentes voies de la ville de **Brains**,

Considérant qu'il convient en conséquence de réglementer temporairement la circulation et ou le stationnement des véhicules sur les voies concernées et pour la durée des opérations et travaux effectués par les services de Nantes Métropole,

Arrête

Article 1 : Opérations courantes de gestion, d'entretien, de maintenance, de contrôle et d'investigations de voirie et réseaux

A compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, les restrictions suivantes appliquées individuellement ou concomitamment peuvent être mises en œuvre modifiant temporairement les règles de circulation et de stationnement applicables sur les voies de la ville de **Brains** pendant la durée des opérations courantes de gestion, d'entretien, de maintenance, de contrôle et d'investigations réalisés par des services de Nantes Métropole comme suit :

- limitation de vitesse à 30km/h
- réduction des largeurs de voies de circulation
- interdiction de dépasser
- interdiction de stationner au droit du chantier

Sur les voies principales de catégorie A, ces modifications ne sont applicables pour les opérations courantes qu'en dehors des heures de pointe (7h30-9h30 et 16h30-19h30).

En outre, un accord préalable du gestionnaire de voirie est nécessaire sur les voies supportant une ligne de bus régulière.

Article 2 : Limitations : Les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent qu'aux travaux :

- d'une durée maximale d'une journée,